

Compte financier 2020

Instances

Directoire du 22/06/2021

CTEC du 05/07/2021

CME du 06/07/2021

DEFIP

Version	V6b
Date	21/06/2021

Instance	Date
Directoire <i>concerté en amont de l'arrêté du Compte Financier (CF)</i>	22/06/2021
CTE (consulté)	05/07/2021
CME (consultée)	06/07/2021
Comité d'audit	23/06/2021
Conseil de surveillance <i>Délibère sur le CF en vu de son approbation, décide de l'affectation des résultats</i>	09/07/2021

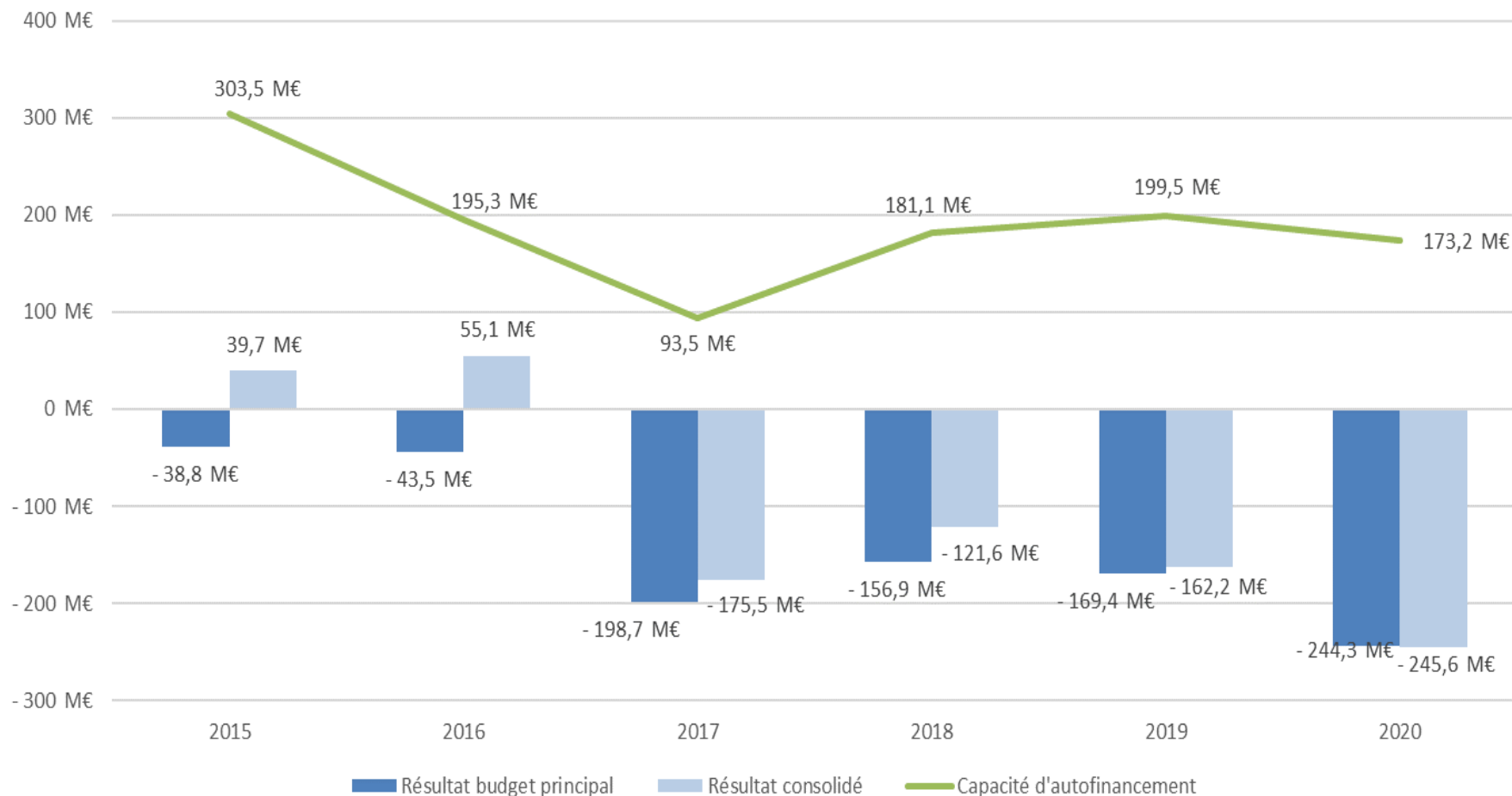
- Habituellement, le directeur arrête le compte financier et le transmet au conseil de surveillance au plus tard le 31 mai N+1. En raison du caractère exceptionnel de l'exercice 2020, l'AP-HP a été autorisée à décaler cette échéance (courrier DGARS du 2 avril 2021)
- Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, au plus tard le 30 juin N+1. Il a été également décalé au 9 juillet 2021

- Les comptes de l'AP-HP sont soumis à certification depuis 2016. Deux cabinets de commissaires aux comptes ont été désignés pour six ans : KPMG et EY
- L'audit des comptes 2020 constitue le cinquième exercice de certification
- L'opinion définitive sur les comptes 2020 n'a pas encore été transmise par les CAC, leurs travaux sont en cours de finalisation
- Les CAC devraient conclure à une levée de nombreuses réserves, ainsi qu'à la réduction du périmètre des réserves restantes, ce qui est un net signe de progrès par rapport à 2017 – dans la continuité des progrès réalisés lors de la certification des comptes 2019. Des quatre réserves initiales (recettes, stocks, recherche et immobilisations), il n'en demeure que deux, avec un champ restreint :
 - ▶ Les **recettes** -> maintien de la seule réserve sur l'exhaustivité des séjours et consultations externes, en raison de contrôles SI non satisfaisants selon les CAC. En revanche, point positif: la réserve sur la valorisation des séjours (inclus en 2018 et 2019) a été levée ;
 - ▶ Les **immobilisations** -> maintien de la réserve liée à l'existence et la valorisation d'une « fiche écart » de 139 M€, liée à des baux emphytéotiques revenus en pleine propriété. La valorisation est en cours avec un prestataire. En revanche, point positif: le point sur les inventaires d'immobilisations corporelles a été levé lors de l'audit des comptes 2019.
- Les CAC présenteront leurs travaux au comité d'audit, instance obligatoire émanant du conseil de surveillance, le 23 juin, puis au conseil de surveillance le 9 juillet 2021

- Pour tenir compte des impacts financiers de la crise sanitaire, les établissements de santé ont perçus des **dotations complémentaires** en dernière circulaire MIGAC (mi-avril 2021) visant à garantir au moins le niveau de **marge brute de 2019** (corrigé des effets liés aux variations de stocks et au lamdas), de sorte que la crise n'ait pas eu d'impact sur les dépenses de fonctionnement, ni ne pénalise les capacités à investir.
- Dans le cas de l'AP-HP, la marge brute progresse même à 277,8 M€ en 2020 (contre 245,9 M€ en 2019), grâce à des crédits MIGAC spécifiques Covid, qui ont atteint un **total de 414 M€ en 2020. La CAF, en revanche, diminue en raison de moindres recettes exceptionnelles (rattachement du dégel 2018 à l'exercice 2019, recettes de TVA).**
- L'exercice 2020 clôture sur un **résultat du budget principal de -244,3 M€**, (-74,9 M€ par rapport à 2019, en raison essentiellement des opérations de provisions). Le résultat consolidé (tous budgets) ressort à -245,6 M€.

	CF 2018	CF 2019	CF 2020
Résultat budget principal	-156,9 M€	-169,4 M€	-244,3 M€
Résultat consolidé	-121,6 M€	-162,2 M€	-245,6 M€
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>181,1 M€</i>	<i>199,5 M€</i>	<i>173,2 M€</i>
<i>Marge brute en euros</i>	<i>247,1 M€</i>	<i>245,9 M€</i>	<i>277,8 M€</i>
<i>Marge brute en %</i>	<i>3,48%</i>	<i>3,44%</i>	<i>3,64%</i>

Voir en annexe le mécanisme de passage de la MB à la CAF et au résultat



■ Compte de résultat principal – Faits marquants de l'exercice

- ▶ L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19, qui a fondamentalement modifié le financement des hôpitaux :
 - Mise en place d'une garantie de financement à partir de mars 2020, qui sécurise les recettes T2A au niveau de 2019 (effet favorable pour l'AP-HP de **250 M€**) ;
 - Nombreux mécanismes de compensation des surcoûts (compensation de la baisse de marge brute par rapport à 2019, financements spécifiques pour les tests de dépistage, les frais spécifiques de gestion de crise comme l'hébergement des personnels en renfort...) **pour un total de 414 M€** ;
 - Augmentation des dons ;
 - Pour faire face à la grève de codage qui s'est prolongée jusqu'au début de l'année 2020, le mécanisme d'avances de trésorerie à hauteur des recettes T2A de 2019, a été poursuivi en janvier et février 2020 ;
 - Le rattrapage du codage des séjours impactés par la grève du codage 2019/2020 a été effectué en intégralité sur l'exercice 2020.
- ▶ Les dépenses ont également évolué fortement dans le contexte COVID (personnels en renfort, médicaments, matériel, équipements de protection individuels...) mais aussi en raison des revalorisations salariales du Ségur.

■ Budget principal – Les charges d'exploitation

- ▶ Les charges de personnel sont supérieures de **406 M€** par rapport à 2019 :
 - Primes exceptionnelles 2020 pour un montant de 13,8 M€,
 - Mise en place de la réforme « Ségur » avec une première tranche dès septembre 2020 à hauteur de 71,7 M€,
 - Renforts COVID (dont intérim, Heures supplémentaires et charges rattachées) pour l'ensemble de l'année pour 292,9 M€,
 - Impact de la monétisation finale des congés non-pris de 27,5 M€,
- ▶ Les charges à caractère médical (CT2) sont supérieures de +77,1 M€ par rapport à 2019
 - Un impact direct des consommations des articles ciblés « COVID » de près de 65,1 M€ entre 2019 et 2020

	Réalisé DMP à fin Décembre 2019	Réalisé DMP à fin Décembre 2020	Evolution réalisé DMP 2019 versus 2020	
			Montant	%
<i>IN_GHS</i>	36 526 585 €	42 923 549 €	6 396 964 €	17,5%
<i>SPT</i>	71 982 492 €	90 988 861 €	19 006 369 €	26,4%
<i>ATU</i>	0 €	1 388 €	1 388 €	
Spécialités pharmaceutiques	108 509 077 €	133 913 798 €	25 404 721 €	23,4%
<i>Sondes</i>	364 339 €	464 398 €	100 059 €	27,5%
<i>Matériel médical chirurgical</i>	19 539 998 €	25 085 785 €	5 545 787 €	28,4%
<i>Réactifs</i>	6 305 988 €	29 828 153 €	23 522 165 €	373,0%
<i>Usage unique</i>	4 037 588 €	14 608 975 €	10 571 388 €	261,8%
Dispositifs médicaux	30 247 912 €	69 987 311 €	39 739 399 €	131,4%
Articles ciblés COVID19	138 756 990 €	203 901 109 €	65 144 120 €	46,9%

■ Budget principal– les charges d'exploitation

- ▶ Les charges à caractère hôtelier et général (CT3) sont supérieures en 2020 à la prévision EPRD de +72,5 M€, soit +10 %, et en hausse de +54,8 M€ / 2019 :
 - Hausse des achats stockés (+27,2 M€), mais qui ont fait l'objet d'un stockage plus élevé que prévu (faisant diminuer la charge de l'exercice 2020 de -12,5 M€),
 - Services extérieurs supérieurs aux prévisions (+42,9 M€) du fait des prestations sollicitées pendant les phases aigues de la pandémie (prestations informatiques, prise en charge des frais de transport des soignants...)
- ▶ Les charges financières sont en légère hausse par rapport à 2019 (+0,5 M€) et inférieures à la prévision EPRD (-1,6 M€) ;
- ▶ Les charges exceptionnelles sont au niveau de 2019 ;
- ▶ Les charges d'amortissements et de provisions sont en forte augmentation par rapport à 2019 de 50,4 M€ et de 61,3 M€ par rapport à l'EPRD :
 - Accélération des investissements liée à la pandémie (+15 M€ d'amortissement par rapport à l'EPRD) ;
 - Hausse de la provision pour CET par un effet prix (hausses salariales issues du « Ségur de la Santé ») et un effet volume (congé non-pris et non-monétisés durant les phases aigues de mobilisation face à la crise sanitaire) ;
 - Hausse de près de 11 M€ de la provision pour dépréciation de créances par rapport à 2019, en lien avec la dégradation des conditions de recouvrement rattachables à la crise sanitaire.

■ Budget principal – Les produits d'exploitation

- ▶ Les produits de titre 1 sont supérieurs de 405 M€, soit +6,7 %, à la prévision EPRD et de 707,7 M€ par rapport à 2019 (+12,4 %) :
 - Les produits de la tarification des séjours MCO sont inférieurs à la prévision EPRD de -39,1 M€, en raison de la couverture par la garantie de financement sur 10 mois (mars à décembre 2020) et supérieurs à 2019 de près de 25 M€ ;
 - Les produits des médicaments et des dispositifs médicaux facturables en sus des séjours MCO sont supérieurs à la prévision EPRD de +80,9 M€ du fait de la pandémie et de la consommation importante de produits inscrits sur la liste en sus pour la prise en charge des patients COVID-19, et de 52 M€ par rapport à 2019 ;
 - Les produits des forfaits annuels MCO sont légèrement inférieurs à la prévision EPRD (-4,3 M€) et supérieur à 2019 (+11,5 M€) ;
 - Les financements SSR et psychiatrie sont supérieurs à la prévision EPRD de +18,1 M€ (+19,2 M€ par rapport à 2019), du fait d'aides COVID-19 versées aussi par le canal de financement des dotations ;
 - Les dotations MIGAC MCO sont très supérieures à la prévision EPRD de +359,7 M€ du fait des compensations 2020, en très grande majorité versées en MIG et en AC (+609,5 M€ par rapport à 2019) ;
 - Les financements du Fonds d'Intervention Régional sont supérieurs à la prévision (+4,9 M€)

■ Budget principal – Les produits d'exploitation

- ▶ Les produits de titre 2 du CRPP sont en forte sous-exécution par rapport à la prévision EPRD, à hauteur de -121,1 M€, soit -16,9 %, et inférieurs à 2019 de 106,8 M€ (-15,2 %) :
 - Perte d'activité majeure et non couverte par la garantie de financement,
 - Mais compensée indirectement via le mécanisme de sécurisation de la marge brute retraitée, versée en dotations MIGAC (titre 1)
- ▶ Les produits de titre 3 du CRPP sont inférieurs à la prévision EPRD de -53,1 M€ (soit -5,4 %) ainsi que par rapport à 2019 de -80,2 M€ (-7,9 %) :
 - -55,1 M€ sur les produits de la rétrocession de spécialités pharmaceutiques en forte baisse par rapport aux prévisions initiales, en raison du contexte sanitaire et stables par rapport à 2019 ;
 - -16,8 M€ par rapport à l'EPRD sur les produits et prestations (baisse des redevances notamment liée à la fermeture pendant la pandémie des lieux de ventes de produits divers -cafétéria/restauration, baisse des suppléments chambres seules, des recettes des crèches...) ;
 - -16,3 M€ par rapport aux prévisions sur les remboursements des budgets annexes du fait d'une baisse du nombre de journées notamment sur les budget B (USLD) et E (EHPAD) par un effet de certaines fermetures de sites mais aussi de l'effet COVID-19 sur l'activité et les chambres doubles, en cohérence avec l'écart de -14,5 M€ par rapport à 2019 ;

CRP concerné	<i>Résultat 2019</i>	Résultat 2020	Excédent/Déficit 2020
Addictologie <i>P</i>	813 496 €	609 026 €	<i>Excédent</i>
CRP Principal <i>H</i>	-169 407 531 €	-244 328 749 €	<i>Déficit</i>
DNA (dotation non affectée) <i>A</i>	+ 24 520 426 €	+ 13 569 952 €	<i>Excédent</i>
Ecoles & Centres de formation <i>C</i>	- 34 790 €	- 1 267 234 €	<i>Déficit</i>
EHPAD <i>E</i>	- 4 840 105 €	-4 191 534 €	<i>Déficit</i>
USLD <i>B</i>	- 13 220 157 €	-9 961 246 €	<i>Déficit</i>
Tous CRP consolidés	- 162 168 661€	- 245 569 785 €	<i>Déficit</i>

- La dégradation du résultat consolidé est essentiellement liée à celle du CRP principal
- Les résultats des CRP E et B s'améliorent

■ Une diminution du résultat de la DNA (CRPA-A) : -10,95 M€ par rapport à 2019

- ▶ Ce léger recul s'explique par une baisse des produits de gestion courante par des pertes de loyers, en lien avec les impacts de la crise sanitaire.

■ Une amélioration du résultat des USLD (CRPA-B) de +3,26 M€

- ▶ Une baisse liée à la reconfiguration des USLD de l'APHP depuis plusieurs années et un niveau d'aide des tutelles à la hauteur des pertes d'activité 2020.

■ Une très légère amélioration du résultat des EHPAD (CRPA-E) de +0,65 M€

- ▶ L'AP-HP finalise le déploiement de ses orientations en la matière, conduisant à un transfert progressif de ses activités d'EHPAD vers des opérateurs médico-sociaux spécialisés. En 2020, l'AP-HP a transféré à la fin du 1er semestre son avant-dernier site, le dernier étant transféré fin 2021.

■ Une dégradation du compte de résultat des écoles (CRPA-C) de -1,23 M€

- ▶ En 2020, la prise en compte du financement du COVID et de l'impact des accords du Ségur de la Santé n'a pu être financé par les autorités de tutelles, malgré l'ouverture de place supplémentaires à la demande de la région dès septembre. Des compensations supplémentaires seront attendues en 2021 pour ces effets négatifs 2020.

■ Une quasi stabilité du résultat du CRPA-P pour -0,2 M€

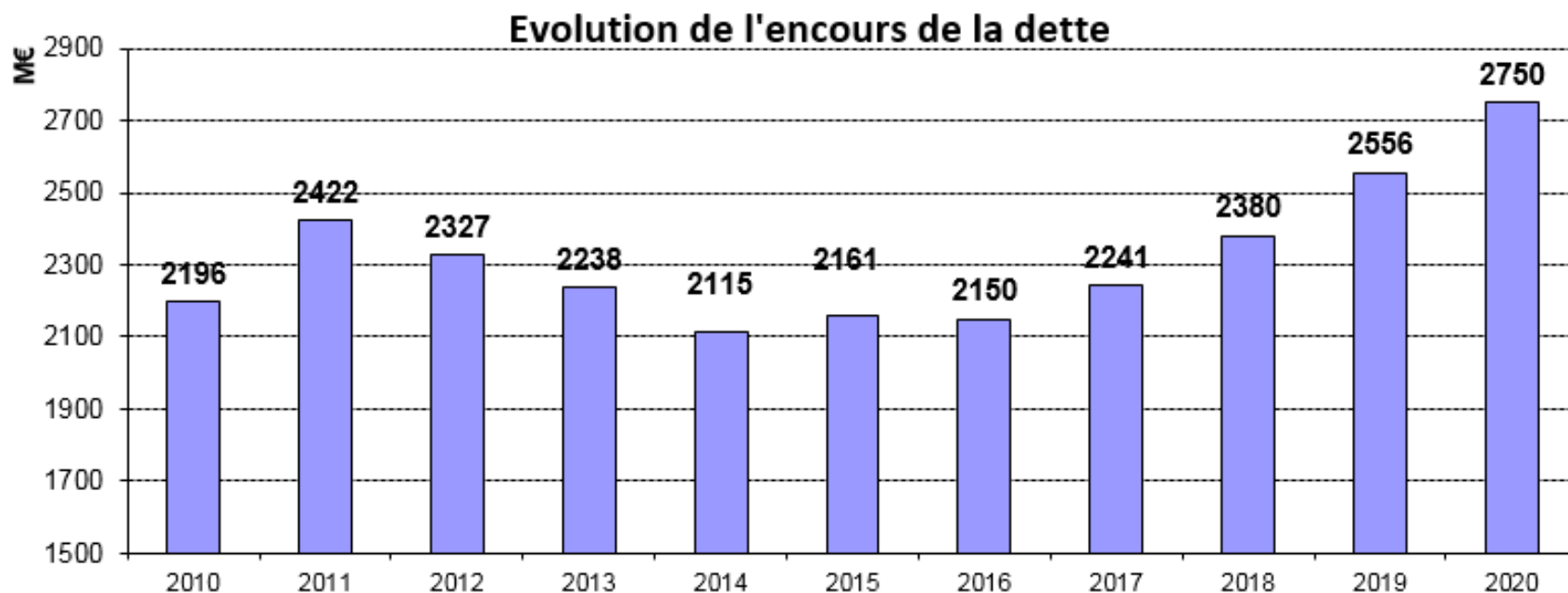
- L'affectation des résultats de chaque CRP est proposée conformément aux textes réglementant cette affectation

<i>CRP concerné</i>	<i>Proposition d'affectation des résultats à fin 2020</i>
DNA A	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT
Addictologie P	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE
CRP Principal H	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE
Ecoles & Centres de formation C	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE
EHPAD E	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE
USLD B	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE

Montants en €		Intitulés	2020	2019
Capacité d'autofinancement (CAF)			173 211 156	199 528 806
Titre 1 :	Emprunts		320 833 333	325 666 667
Titre 2 :	Dotations et subventions		35 473 683	72 836 159
Titre 3 :	Autres ressources (dont cessions DNA)		9 695 130	11 327 349
TOTAL DES RESSOURCES (A)			539 213 302	609 358 981
Titre 1	Remboursement des dettes financières		127 844 847	151 416 633
Titre 2 :	Immobilisations		475 957 632	396 928 905
Titre 3 :	Autres emplois		2 967 360	53 948
TOTAL DES EMPLOIS (B)			606 769 839	548 399 486
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT, si (A-B) EST POSITIF				60 959 495
OU PRELEVEMENT, SI (A-B) EST NEGATIF			67 556 537	

■ Le fonds de roulement est devenu sur 2020 négatif compte tenu :

- ▶ De la baisse de la CAF
- ▶ D'une augmentation importante des investissements à financer (79 M€), en raison notamment des investissements exceptionnels liés à la crise sanitaire
- ▶ D'une diminution des subventions sur l'exercice (37 M€)
- ▶ La hausse des « autres emplois » à hauteur de 2,9M€ correspond à l'avance sur compte courant pour APHPi (500K€) et au dépôt de garantie en vue de l'achat du terrain de PSA à St Ouen (2,45M€)



■ Indicateurs de la dette :

- ▶ Taux d'intérêt moyen de la dette : 1,95 % en 2020 (pour rappel : 2,05 % en 2019)
- ▶ Poids de la dette (total dette/total des produits) : Reste au-dessus du seuil de 30% à un niveau de 34,2 % (pour rappel : 34,0 % en 2019)
- ▶ Durée apparente de la dette (total dette/CAF) : Malgré une amélioration de la CAF, elle reste en 2020 au-dessus du seuil des 10 ans, à 16,2 ans (pour rappel : 13,1 ans en 2019)
- ▶ Taux d'indépendance financière (total dette/capitaux permanents) : Reste au-dessus du seuil significatif de 50 %, à 64,3 % (pour rappel : 60,7 % en 2019)

Evolution 2019/2020 de la marge brute/CAF et résultat net

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Marge brute	291 228 886	271 719 285	19 509 601
Produits financiers encaissables	10 582 296	9 474 596	1 107 700
Charges financières décaissables	- 60 655 437	- 60 118 430	- 537 007
Produits exceptionnels encaissables	93 373 082	137 190 375	- 43 817 294
Charges exceptionnelles décaissables	- 161 317 671	- 158 737 020	- 2 580 651
Capacité d'autofinancement	173 211 156	199 528 806	- 26 317 650
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 562 164 577	- 513 510 039	- 48 654 539
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	128 550 829	137 812 677	- 9 261 848
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	- 5 303 419	- 3 148 499	- 2 154 920
Produits des cessions d'éléments d'actifs	8 608 095	8 677 555	- 69 460
Quote-part de subvention virée au résultat de l'exercice	11 528 132	8 470 839	3 057 293
Résultat net	- 245 569 785	- 162 168 662	- 83 401 123

- L'équilibre économique de l'institution a été sécurisé via un mécanisme de compensation de la marge brute. Ramenée aux produits d'exploitation, celle-ci est restée stable entre 2019 et 2020 (3,7 %) et augmente de 7,18 % en valeur absolue ;
- Toutefois, la dégradation de plus de 40M€ du résultat exceptionnel, qui n'entre pas dans le calcul de la marge brute, mais dans celui de la CAF, explique la dégradation de la CAF malgré cette hausse de la marge brute.
 - La dégradation du résultat exceptionnel est liée à de moindres recettes exceptionnelles par rapport à 2019 (rattachement sur 2019 du dégel 2018 connu tardivement, opérations exceptionnelles en 2019 sur l'apurement du compte 408, remboursement de TVA, ...)
- Enfin, la hausse des dotations aux amortissements et provisions explique la dégradation encore plus importante du résultat net